


Simplification des envois d'urgence

Utiliser SYDONIA et ASYREC pour faciliter et contrôler l'importation de Médicaments et de Matériel médical en réponse à la pandémie de Coronavirus (COVID-19)



Comment ASYREC contribue à la réponse au COVID-19 ?

Au cours des dernières semaines, le COVID-19 s'est propagé à un rythme alarmant dans le monde entier, y compris dans les pays les plus vulnérables. Comme le nombre d'infections continue à augmenter, la pandémie aura un impact dévastateur, en particulier sur les communautés touchées par les crises humanitaires. Nous savons que la lutte contre ce virus nécessitera une réponse sans précédent des Nations Unies et de ses partenaires. La demande accrue de fournitures médicales a été exacerbée ces derniers jours et devrait continuer d'augmenter de manière significative dans le futur proche.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que l'apparition d'un nouveau coronavirus (2019-nCoV) constitue une **urgence de santé publique d'intérêt international** (USPPI). Le 11 mars 2020 l'OMS caractérise la nouvelle maladie du coronavirus (COVID-19) comme pandémie.

Dans son appel à la solidarité, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, reconnaît que : « **Nous sommes confrontés à une crise sanitaire mondiale sans précédent dans les 75 ans d'histoire des Nations Unies – une crise qui propage la souffrance humaine, affectant l'économie mondiale et bouleversant la vie des gens.** »

Dans ce contexte et conformément à la vision du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), qui consiste en *un monde qui se réunit pour aider les personnes touchées par la crise à obtenir rapidement l'aide humanitaire dont ils ont besoin*, le BCAH et la CNUCED ont décidé d'unir leur efforts pour automatiser des procédures simplifiées pour la hiérarchisation et le dédouanement des envois de médicaments et de matériel médical pour lutter contre le virus.

Développé par la CNUCED, en collaboration avec le BCAH, c'est l'outil qui aide les États membres dans leur lutte contre la propagation de la maladie afin d'accélérer le dédouanement des marchandises et aider les plus vulnérables.

ASYREC facilitera le mouvement transfrontalier des secours et fournitures essentielles pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) par les actions suivantes :



Permettre aux administrations douanières d'**identifier rapidement** les biens nécessaires pour lutter contre les effets de l'épidémie de COVID-19 et les autres fournitures requises par le gouvernement.



Priorisation de l'approvisionnement des marchandises essentielles en fonction des besoins prioritaires identifiés.



Distinguer facilement les envois non essentiels des envois essentiels tels que les médicaments et équipements médicaux les plus nécessaires et / ou les fournitures essentielles.



Couvrir toute la gamme des transactions liés :

- Au déclenchement de l'état d'urgence et de sa durée estimée. Capacité à étendre la durée, si nécessaire ;
- A la durée de l'exonération des droits et de la TVA à l'importation, pour les produits nécessaires au combat des effets de l'épidémie de COVID-19 ;
- A la nature et quantités des différents produits admis en franchise de droits et de TVA à l'importation, pour lutter contre les effets de l'épidémie de COVID-19 ;
- A la liste des organisations éligibles par les autorités compétentes et conditions à remplir.



A **accélérer le dédouanement des fournitures essentielles**, minimisant ainsi les retards et réduisant la congestion à la frontière.



A la **coordination des contrôles à l'aide de techniques de gestion des risques**, garantissant un traitement automatisé et la mainlevée des marchandises par la Douane, sans délais (libération automatique si pas de contrôle ou si les contrôles des douanes et des OGA ont été finalisés).



Au **renforcement de la coordination et de la coopération entre les douanes et les organisations éligibles**, par exemple :

- Informer les parties prenantes de l'état d'urgence déclarée incluant sa durée, les biens nécessaires demandés pour lutter contre les effets de l'épidémie de COVID-19 ainsi que leurs quantités (automatique, par e-mail et / ou via SMS) ;
- La capacité de suivi et de traçage des mouvements de fournitures essentielles à travers les frontières (par exemple: **statut de l'envoi - arrivé, sous contrôle, libéré**) ;
- Fournir aux organisations concernées un **aperçu précis de la quantité de marchandises déjà importés**, des envois entrants et des quantités restant à importer dans le pays ;
- Permettre aux gouvernements d'avoir un **contrôle total sur les exonérations de droits à l'importation et sur la collecte de droits et taxes pendant la période de reprise des échanges**.

CONTACTS :



OCHA

📍 Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève, Suisse

✉️ asyrec@un.org ☎️ +41 (0) 22 917 17 92

🐦 [@AsyrecOrg](https://twitter.com/AsyrecOrg)

SYDONIA
Système Douanier Automatisé



CNUCED

📍 Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse

✉️ asyrec@asycuda.org ☎️ +41 (0) 22 917 31 90

🌐 asycuda.org